



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt deux, le sept février, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, dans la salle du Conseil métropolitain, sise 3 rue Malakoff, le Forum à Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 1 février 2022.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - M. Gilles NAMUR - Mme Lucille LHEUREUX - M. Hakim SABRI - Mme Isabelle PETERS - M. Maxence ALLOTO - Mme Margot BELAIR - M. Alan CONFESSON - Mme Chloé PANTEL - M. Antoine BACK - Mme Annabelle BRETTON - Mme Kheira CAPDEPON - M. Vincent FRISTOT - M. Pierre-André JUVEN - M. Pierre MERIAUX - M. Hasni BEN-REDJEB - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Lionel PICOLLET - Mme Sylvie FOUGERES - Mme Barbara SCHUMAN - Mme Sandra KRIEF - Mme Céline DESLATTES - Mme Amel ZENATI - Mme Laure MASSON - M. Luis BELTRAN-LOPEZ - Mme Maude WADELEC - Mme Katia BACHER - Mme Laura PFISTER - M. Djamel WAZIZI - M. Alain CARRIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - Mme Anne CHATELAIN-ROCHE - Mme Nathalie BERANGER - M. Nicolas PINEL - M. Olivier SIX - Mme Emilie CHALAS - M. Hassen BOUZEGHOUB - Mme Cécile CENATIEMPO - Mme Delphine BENSE

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Elisa MARTIN donne pouvoir à M. Alan CONFESSON
Mme Anouche AGOBIAN donne pouvoir à M. Hakim SABRI
M. Olivier BERTRAND donne pouvoir à Mme Margot BELAIR
M. Emmanuel CARROZ donne pouvoir à M. Antoine BACK
Mme Christine GARNIER donne pouvoir à Mme Sandra KRIEF
Mme Céline MENNETRIER donne pouvoir à M. Gilles NAMUR
M. Nicolas KADA donne pouvoir à M. Pierre-André JUVEN
Mme Maud TAVEL donne pouvoir à M. Pierre MERIAUX
M. Claus HABFAST donne pouvoir à M. Jérôme SOLDEVILLE
M. Thierry CHASTAGNER donne pouvoir à Mme Amel ZENATI
M. Pascal CLOUAIRE donne pouvoir à Mme Amel ZENATI
Mme Salima DJIDEL donne pouvoir à Mme Sandra KRIEF
Mme Anne-Sophie OLMOS donne pouvoir à Mme Katia BACHER
M. Yann MONGABURU donne pouvoir à Mme Chloé PANTEL
M. Antoine FLECHET donne pouvoir à M. Luis BELTRAN-LOPEZ
M. Nicolas BERON-PEREZ donne pouvoir à Mme Isabelle PETERS
M. Romain GENTIL donne pouvoir à Mme Cécile CENATIEMPO

Absents excusés :

Mme Chloé LE BRET

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : M. Vincent FRISTOT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

D20220207_5 - Création d'une Commission d'évaluation des dispositifs de démocratie locale.

SEANCE DU 7 FÉVRIER 2022

5-(26855). DEMOCRATIE LOCALE : Création d'une Commission d'évaluation des dispositifs de démocratie locale.

Monsieur Antoine BACK et Madame Annabelle BRETTON exposent,

Mesdames, Messieurs,

C'est dans un enjeu de transparence démocratique et d'amélioration de la qualité de son action que la municipalité développe ces dernières années la culture de l'évaluation dans la construction et le suivi de ses politiques publiques.

Dans le champ de la démocratie locale, plusieurs démarches évaluatives ont été conduites lors de la précédente mandature ayant permis d'ajuster certains dispositifs. Ainsi, la Ville avait déjà délibéré en la matière en créant le Comité de suivi des Conseils citoyens indépendants, et plus récemment encore les Ateliers de projet (2018), ainsi que la Commission de suivi de l'initiative citoyenne (2016). La Ville de Grenoble souhaite aujourd'hui renouveler l'approche de ce travail évaluatif, en le centrant davantage autour des effets produits par la participation sur la décision publique, les pratiques professionnelles, ou encore sur l'émancipation individuelle et collective (*empowerment*, accès aux droits, cohésion sociale, etc.). Une telle approche, peu traitée dans les sciences sociales et par les collectivités territoriales, nécessite de développer une démarche expérimentale et d'inclure l'ensemble des parties-prenantes.

En effet, l'évaluation des politiques publiques constitue un exercice éminemment participatif, a minima dans la collecte de données auprès des professionnel-les et des bénéficiaires pour lequel-les l'expertise « d'usage » est valorisée. Toutefois, la participation des parties-prenantes dans la construction même de la démarche d'évaluation reste rare. Dans le champ de la démocratie locale, ce travail collectif trouve pourtant une réelle pertinence, puisqu'il permet d'appréhender l'ensemble des effets (attendus et inattendus) des dispositifs mis en œuvre.

C'est dans cette perspective, conformément à l'article L. 2143-2 du CGCT, qu'il est proposé de créer pour la durée du mandat en cours une Commission d'évaluation des dispositifs de démocratie locale. Cette dernière aura pour mission le suivi de la démarche évaluative que la Ville souhaite mener pour améliorer, voire repenser, ses dispositifs de participation : de la définition du cadrage évaluatif avant l'enquête, jusqu'à la formulation de préconisations.

Cette commission sera présidée par un membre du conseil municipal désigné par Monsieur le Maire. Elle se réunira au moins deux fois par an. La composition de cette Commission sera pluraliste et évolutive au regard du périmètre choisie par la municipalité. Pour l'année civile en cours, il est proposé à la Commission d'investiguer notamment les dispositifs ayant eu recours au tirage au sort.

Pour sa première réunion, les membres suivants sont désignés :

- 15 représentant-es des dispositifs de participation de la Ville de Grenoble (Conseil citoyens indépendants, Conseils citoyens Politique de la Ville, Convention citoyenne Covid, Ateliers citoyens de redirection écologique, Fond de participation des habitant-es, Budget participatif, Conseil des aîné-es, ...)
- 5 conseillers municipaux issus des groupes d'élus et répartis selon leur représentation proportionnelle au sein du Conseil Municipal
- 3 professionnel-les de la Ville et du CCAS de Grenoble œuvrant dans le champ de la démocratie locale-
- 2 chercheur-es issu-es de laboratoires publics

La commission précisera, dans le cadre fixé par cette délibération, ses modalités de fonctionnement dans un règlement intérieur qui devra être élaboré dans les 6 mois qui suivront sa création et adopté à la majorité de ses membres.

Ce dossier a été examiné par la :
Commission Emancipations du mardi 25 janvier 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la création une Commission de suivi de l'évaluation des dispositifs de démocratie locale en charge d'accompagner la démarche d'évaluation et de définir des préconisations pour améliorer voire repenser les dispositifs participatifs

- d'approuver la composition pluraliste de cette Commission, présidée par un membre du Conseil municipal désigné par le Maire : 15 représentant-es des dispositifs de participation de la Ville de Grenoble, 3 professionnel-les de la Ville et du CCAS de Grenoble œuvrant dans le champ de la démocratie locale, 5 conseillers municipaux issus des groupes d'élus et répartis selon leur représentation proportionnelle au sein du Conseil Municipal et 2 chercheur-es issu-es de laboratoires publics, soit 25 membres.

- de désigner les cinq membres issus du conseil municipal, au scrutin proportionnel au plus fort reste :

2 listes de candidats sont présentées :

Liste Grenoble en commun :

- M. Antoine BACK
- Mme Katia BACHER
- M. Gilles NAMUR
- M. Nicolas KADA
- M. Olivier BERTRAND

Liste Nouvel Air, Socialistes et Apparentés :

- Mme Cécile CENATIEMPO

Les listes ont obtenu les suffrages suivants :

Liste Grenoble en commun : 44 voix

Liste Nouvel Air, Socialistes et Apparentés : 14 voix

A la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes :

- Liste Grenoble en commun : 4 sièges

- Liste Nouvel Air, Socialistes et Apparentés : 1 siège

Ainsi sont élu-es :

- M. Antoine BACK

- Mme Katia BACHER

- M. Gilles NAMUR

- M. Nicolas KADA

- Mme Cécile CENATIEMPO

Conclusions adoptées :

Adoptée

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,

L'Adjoint Délégué,

M. Antoine BACK

Affichée le : 10 février 2022